



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/632

Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'événement "la Basse-Cour" du 14 avril au 21 juin 2021

Cabinet du Maire

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/632 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 13 000 EUROS A L'ASSOCIATION LE GRAND NID DE POULE POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "LA BASSE-COUR" DU 14 AVRIL AU 21 JUIN 2021 (CABINET DU MAIRE - DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Pour sa troisième édition, le festival des arts de la rue « la Basse-Cour », porté par l'association le Grand Nid de Poule (dont le siège social est situé 16 rue Imbert Colomès, Lyon 1<sup>er</sup>) investira l'Amphithéâtre des 3 Gaules, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon, du 14 avril au 21 juin 2021.

L'objectif de cet événement est de soutenir l'émergence et la jeune création régionales dans le domaine des arts de la rue, en investissant un lieu emblématique du patrimoine lyonnais, pour rendre accessible au plus grand nombre cette expression artistique ; l'événement est festif et gratuit.

Pour cette nouvelle édition, l'objectif est de proposer en plus des spectacles en soirée, la possibilité d'assister en journée à des répétitions ouvertes, des ateliers et des conférences. Ce festival permet également de réinvestir un lieu peu ouvert jusqu'à présent aux Lyonnais-es. Idéal par sa taille, sa localisation et son acoustique, l'Amphithéâtre des 3 Gaules peut devenir un véritable lieu de création et diffusion artistique éphémère.

Une douzaine de compagnies seront accueillies durant les deux mois d'occupation de l'Amphithéâtre. Le principe de création au sein d'un lieu de vie sera la clé de voute du festival la Basse-Cour. Une journée professionnelle sera également organisée pour que se rencontrent les acteurs du secteur des arts de la rue.

La tenue du festival en extérieur, dans un lieu clos, permettra de respecter un protocole sanitaire strict si les contraintes sanitaires l'exigeaient.

La Ville de Lyon a souhaité soutenir le projet afin de :

- soutenir la création dans le domaine des arts de la rue ;
- soutenir un dispositif de lieu de résidence des compagnies à ciel ouvert, qui permettra au public lyonnais d'assister aux répétitions et de découvrir le processus créatif à l'œuvre ;
- soutenir un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté, mettant l'art au cœur de la ville ;
- favoriser les échanges entre les acteurs locaux des arts du théâtre et musique de rue, en donnant une chance à l'émergence de nouveaux talents et en encourageant la rencontre entre public et artistes.

L'association sollicite une subvention de 22 000 euros pour l'organisation de cet événement dont le budget prévisionnel s'élève à 67 264 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, il est proposé d'accorder une subvention de 13 000 euros pour l'organisation de l'édition 2021 du festival la Basse-Cour.

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 13 000 € est allouée à l'association le Grand Nid de Poule pour l'organisation du festival la Basse-Cour, du 14 avril au 21 juin 2021.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748, fonction 023.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET